

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3481

31 décembre 2015

SOMMAIRE

Allegro Beau Mont S.à r.l.	167063	Glenn Arrow Properties S.à r.l.	167055
Allegro Group S.à r.l.	167061	Green Time S.A.	167043
Alpilla S.A.	167043	GSGA II Real Estate S.à r.l.	167043
Anlagegesellschaft für Mitteleuropa AG en		GSP Holding S.A.	167044
abrégé AFME AG	167044	HBR CE REIF Lux 3 S.à r.l.	167061
Arrow Midco S.à r.l.	167044	i.biz S.à r.l.	167049
Ball European Holdings S.à r.l.	167047	i.biz S.à r.l.	167052
Bernos Patrimoine S.A.	167047	ING Luxembourg	167048
BGM Finance S. à r.l.	167049	Integro Finance Europe S.à r.l.	167048
Bis Consulting International S.A.	167045	Intesa Sanpaolo Bank Luxembourg	167042
Blue Indies	167047	Invista European RE Pocking PropCo S.à r.l.	
Bombicht-Luxembourg S.A.	167048	167044
BS-Lux Promotion	167045	JS Solutions s.à r.l.	167046
Cape Cod SA	167047	La Vieillotte	167063
Cassius S.à r.l.	167046	Living S.à r.l.	167049
Colday S.à r.l.	167067	Lorentz S.A.	167049
CS (Finance) EUROPE Sàrl	167042	LSF9 Balta Investments S.à r.l.	167055
Dry Management S.à r.l.	167042	Nordea Life & Pensions S.A.	167046
e-Collaboration International S.A.	167048	Passos	167044
Ephy S.A.	167042	Polaris Fund	167048
Federspiel Federspiel S.à r.l.	167043	Safralux sàrl	167088
Gabarit S.A.	167065	Thill Constructions S.A.	167045
Glacea SA	167043	Tornese S.à r.l.	167046
Glenn Arrow II Properties S.à r.l.	167058	Transimmob S.A.	167045

Dry Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 8, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 163.473.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015178251/10.

(150197995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

CS (Finance) EUROPE Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.567.

Suivant décision prise en date du 18/09/2015, le mandat de gérant confié à Monsieur Andrew R. Stark est révoqué.

En remplacement du gérant révoqué est nommée avec effet au 18/09/2015: Madame Mary Ann SPIEGEL, née le 24/05/1964 à Illinois (USA), demeurant professionnellement au 155 Harlem Avenue à IL-60025 Glenview (USA).

Référence de publication: 2015178211/10.

(150198283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Ephy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 2, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 70.576.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 02.11.2015

1. Nomination d'un administrateur unique de la Société

L'Actionnaire unique de la Société nomme Monsieur Michaël ZERBIB, né le 6 juin 1971 sis 2, rue de la Libération, L-8245 Mamer en qualité d'administrateur unique de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016 et statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2015.

Référence de publication: 2015178303/13.

(150198737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Intesa Sanpaolo Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra au siège de la société, 19-21, Boulevard Prince Henri à Luxembourg, le lundi 1^{er} février 2016 à 14 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour.

1. Augmentation du capital social de la société;
2. Émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes;
3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par Intesa Sanpaolo S.p.A. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en nature d'une branche d'activités à Amsterdam de Intesa Sanpaolo S.p.A.;
4. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital;
5. Divers.

Les actionnaires ne pouvant prendre part personnellement à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires peuvent s'y faire représenter par procuration.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015211990/755/21.

Federspiel Federspiel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7258 Helmsange, 5, rue des Pommiers.

R.C.S. Luxembourg B 154.753.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179055/9.

(150198831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Green Time S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.851.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015177537/10.

(150197735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

GSGA II Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 30.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 160.100.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015177538/10.

(150197209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Glacea SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 156.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLACEA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015177531/11.

(150196878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Alpilla S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 35.685.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Strassen le 18 février 2015 à 10H45

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide de nommer la Société Centre Général d'Expertises Comptables (en abrégée C.G.E.) Sàrl, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 164 487 comme dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPILLA S.A.

Référence de publication: 2015178052/14.

(150198082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Arrow Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.787.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015178885/9.

(150199414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Anlagegesellschaft für Mitteleuropa AG en abrégé AFME AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 132.895.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015178016/10.

(150198180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Passos, Société Anonyme.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 369, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 183.401.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015180057/10.

(150200252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

GSP Holding S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 179.894.

Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration au 30 octobre 2015:

1) Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSP Holding S.A.

Référence de publication: 2015177539/12.

(150197766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Invista European RE Pocking PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.870.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 120.455.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 29 Septembre 2015

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015177585/13.

(150197627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Bis Consulting International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 136.103.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2015178930/10.

(150199477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Transimmob S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 36.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015179404/13.

(150199366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

BS-Lux Promotion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeltange, 47, rue Laduno.
R.C.S. Luxembourg B 177.565.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 novembre 2015.

Pour BS-LUX PROMOTION S.à r.l.

COFA S.à r.l.

18, rue de la Gare

L-7535 Mersch

Signature

Référence de publication: 2015178934/15.

(150199447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Thill Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 37, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 103.078.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2015 de la S.A. THILL CONSTRUCTIONS tenue à Doncols que:

Suite au décès de Madame BAUVIR Eva, administrateur, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

- Monsieur LEBOUTTE Mathieu, Bras 2A B-6600 Bastogne

Le mandat se terminera à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 octobre 2015.

Fiduciaire comptable LUCIEN FUNCK sàrl

Référence de publication: 2015178802/16.

(150198669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

JS Solutions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5-7, Berlerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 167.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015179157/9.
(150198747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Tornese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 160.781.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2015178785/12.
(150198472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Nordea Life & Pensions S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 9.916.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 35.996.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions des Actionnaires (ci-après les «Actionnaires») prises en date du 21 décembre 2015 que:

1. Les Actionnaires ont décidé la clôture de la liquidation de la Société;
2. Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour avis sincère et conforme
Référence de publication: 2015208276/15.
(150235097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Cassius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.-P. Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 147.009.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 novembre 2015

1. Monsieur Davy Toussaint a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 21 octobre 2015.
2. Madame, Myla Baguilat Tolentino, administrateur de sociétés, née à Kiangang Ifugao (Philippines) le 15 juin 1980, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée avec effet au 21 octobre 2015.

Luxembourg.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Cassius SARL
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.
Référence de publication: 2015178130/17.
(150198537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Cape Cod SA, Société Anonyme.**Capital social: EUR 69.000,00.**

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 84.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Dudelange, le 26/10/2015.

Pour CAPE COD SA

Référence de publication: 2015178165/11.

(150198063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Bernos Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.515.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 avril 2015

- Madame Anne Nesler est nommée Président du Conseil d'Administration. Cette dernière assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2017.

Certifié sincère et conforme

BERNOS PATRIMOINE SA

Référence de publication: 2015178106/12.

(150198023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Ball European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 26.027.900,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.413.

Par résolutions prises en date du 14 septembre 2015, l'associé unique a décidé de nommer John Howard Wells Jr, avec adresse professionnelle au 10, Longs Peak Drive, CO 80021-2510 Broomfield, États-Unis, au mandat de gérant, avec effet au 15 septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Référence de publication: 2015178084/13.

(150198616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Blue Indies, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.812.

Rectificatif relatif au dépôt L150196956 déposé le 02/11/2015

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2015, les démissions de leurs mandats d'administrateurs de la société resp. président du conseil de Monsieur Bertrand Bonnevey et Madame Christine Poelman sont acceptées.

Monsieur Michel Godard, demeurant à F-14910 Bénerville-sur-Mer, 96, avenue du Littoral, est nommé administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'en l'an 2019, en remplacement de G.T. Experts Comptables S.à r.l., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015178113/18.

(150198234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

e-Collaboration International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179473/9.

(150199602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

ING Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.041.

L'extrait du recueil des signatures autorisées du 7 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015206804/10.

(150232297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Polaris Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié du fonds commun de placement Polaris Fund, prenant effet au 1^{er} janvier 2016, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il est à noter qu'au 1^{er} janvier 2016 Polaris Fund change sa dénomination en Quivis Capital Fund.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandataire

Référence de publication: 2015201136/10.

(150224941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Bombicht-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 145.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015178116/10.

(150198689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Integro Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 118.710.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 Novembre 2015 que:

- Monsieur John Clements a démissionné de ses fonctions de gérant A avec effet au 30 octobre 2015.

- Monsieur William Goldstein, né le 15 Mars 1971 à New Jersey, États-Unis, résidant professionnellement au 1, State Street Plaza, 9th Floor, New-York, NY 10004, U.S.A., a été nommé gérant A de la Société avec effet au 30 octobre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 3 Novembre 2015.

Référence de publication: 2015178446/15.

(150198921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Lorentz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 71.179.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015179200/9.
(150198890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

BGM Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.013.838,00.
Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 86.880.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du gérant unique tenue extraordinairement le 30 octobre 2015 que le siège social a été transféré du 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg au 10 rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.
Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 02 novembre 2015.
Référence de publication: 2015178110/13.
(150197943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Living S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.
Siège social: L-2152 Luxembourg, 40-42, rue A.F. Van der Meulen.
R.C.S. Luxembourg B 200.314.

EXTRAIT

En date du 23 octobre 2015, Monsieur Thomas Thillen, associé de la Société a cédé 125 parts sociales de la Société à Monsieur Denis Bader, associé de la Société.
En conséquence, Monsieur Thomas Thillen détient 120 parts sociales de la Société et Monsieur Denis Bader détient 380 parts sociales de la Société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015178533/14.
(150198388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

i.biz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.629.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December,
Before Maître Leonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

DI SA, a société anonyme with registered office at L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 135.830, (the "Sole Shareholder"), hereby represented by two members of the board of directors, Mr. Frederick SCHIWEK and Mr. Xavier BUCK, both professionally residing in Luxembourg, empowered to bind the Company by their joint signature.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by i.biz S.a r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 150.629 (hereafter named the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of 30 December 2009 of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter named "Mémorial") number 320 of 12 February 2010. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 8 September 2014, published in the Mémorial number 2043 of 21 October 2014.

The Sole Shareholder declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To approve the simplified national merger by absorption of International Services Company S.A., I.S.C. SA for short, a société anonyme, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.574 (“ISC”) by the Company (the “Merger”).

2. To approve the terms of the proposal for the merger drafted in accordance with the provisions of Articles 278 et seq. referring to 261 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies (the “Law”) and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 November 2015 number 3166 (the “Merger Proposal”).

3. To acknowledge that the Merger shall be effective from a bookkeeping point of view as of 31 December 2015.

4. To grant all powers to the manager of the Company, and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 of the Luxembourg law on commercial companies, any and all filing and publicity requirement as well as all other steps required by the Luxembourg law on commercial companies.

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder represented as above stated, passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger without exception or reserve.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the terms of the Merger Proposal established pursuant to the provisions of Articles 278 et seq. referring to 261 et seq. of the Law and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 November 2015 number 3166.

The Sole Shareholder acknowledged that the relevant documents referred to in article 267 of the Law, i.e (i) the Merger Proposal and (ii) the interim accounts as per 30 September 2015 as well as the annual accounts and the management reports of ISC for the last three financial years were made available for inspection by the Sole Shareholder at the registered office of the Company at least one month before the date of the present resolutions.

The Sole Shareholder acknowledged that no new shares will be issued by the Company further to the Merger and no measures will need to be taken in connection with the transfer of share ownership.

The Sole Shareholder acknowledged that no benefits are granted to the Company's manager or to ISC's directors.

The Sole Shareholder acknowledged that there will be no change in the management of the Company further to the Merger.

Third resolution

Further to the approval of the merger by the absorbed company, the Sole Shareholder acknowledged the realisation of the merger on the date of the present general meeting approving the merger, notwithstanding the provisions of article 273 of the Law.

The Sole Shareholder acknowledged that the transactions of ISC shall, from a bookkeeping point of view, be considered as being those of the Company as from 31 December 2015.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to grant all powers to the manager of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 of the Law, any and all filing and publicity requirement as well as all other steps required by the Law.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Plan.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons signed, together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Leonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

DI SA, une société anonyme ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 135.830 (ci-après nommée l'«Associé Unique»), représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Frederick SCHIWEK et Monsieur Xavier BUCK, tous deux demeurant professionnellement à Luxembourg, pouvant engager valablement la Société par leurs signatures conjointes.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a déclaré détenir toutes les parts sociales émises par i.biz S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 150.629 (ci-après appelée la «Société»), constituée suivant acte notarié du 30 décembre 2009 de Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») numéro 320 du 12 février 2010. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 8 septembre 2014, publié au Mémorial sous le numéro 3043, en date du 21 octobre 2014.

L'Associé Unique a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Approbation de la fusion nationale simplifiée par absorption par la Société de International Services Company, en abrégé I.S.C. SA, une société anonyme ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, enregistrée auprès du RCS sous le numéro B 139.574 («ISC»), par la Société (la «Fusion»);

2. Approbation des termes du projet de fusion établi en conformité avec les articles 278 et seq. renvoyant aux articles 261 et seq. de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales (la «Loi») et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 novembre 2015 sous le numéro 3166 (la «Projet de Fusion»);

3. Acceptation que la Fusion prendra effet au 31 décembre 2015 d'un point de vue comptable;

4. Délégation des pouvoirs au gérant de la Société et au notaire soussigné de procéder, conformément à l'article 273 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, à l'exigence de dépôt et publication ainsi que toute autres formalité requise par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

5. Divers.

La comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver la Fusion sans exception ni réserve.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver les termes du Projet de Fusion établi conformément à l'article 278 et seq. renvoyant aux articles 261 et seq. de la Loi et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 décembre 2015 numéro 3166.

L'Associé Unique a reconnu que les documents dont il est fait référence à l'article 267 de la Loi, i.e. (i) le Projet de Fusion, (ii) les comptes intermédiaires en date du 30 septembre 2015 ainsi que les comptes annuels et rapports de gestion de ISC pour les trois dernières années financières ont été mis à disposition pour inspection par l'Associé Unique au siège social de la Société au moins un mois avant la date des présentes résolutions.

L'Associé Unique a reconnu qu'aucune nouvelle part sociale ne sera émise par la Société à la suite de la Fusion et qu'aucune mesure ne sera nécessaire d'être adoptée concernant le transfert de propriété des parts sociales.

L'Associé Unique a reconnu qu'aucun privilège ne sera accordé au gérant de la Société ou aux administrateurs de ISC.

L'Associé Unique a reconnu qu'il n'y aurait aucun changement au sein de la gestion de la Société à la suite de la Fusion.

Troisième résolution

Vu l'approbation de la fusion par la société absorbée, l'Associé Unique constate la réalisation de la fusion à la date de la tenue de la présente Assemblée approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi.

L'Associé Unique a reconnu que les transactions de ISC seront à considérer d'un point de vue comptable comme celles de la Société (en tant que société absorbante) avec effet au 31 décembre 2015.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de donner pouvoir au gérant de la Société ainsi qu'au notaire instrumentant afin de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273 de la Loi, aux formalités de publication et à toute autre formalité requise par la Loi.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Le notaire soussigné déclare en conformité avec l'article 271 de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous les actes et toutes les formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, usuel, état civil et demeure, ils ont signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Schiwek, Buck, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41455. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211034/144.

(150237673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

i.biz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.629.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December,

Before Maître Leonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

DI SA, a société anonyme with registered office at L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 135830, (the "Sole Shareholder"), hereby represented by two members of the board of directors, Mr. Frederick SCHIWEK and Mr. Xavier BUCK, both professionally residing in Luxembourg, empowered to bind the Company by their joint signature.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by i.biz S.a r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 150629 (hereafter named the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of 30 December 2009 of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter named "Mémorial") number 320 of 12 February 2010. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 8 September 2014, published in the Mémorial number 2043 of 21 October 2014.

The Sole Shareholder declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the simplified national merger by absorption of the Company by the Sole Shareholder (as surviving company) (the "Merger");

2. To approve the terms of the proposal for the merger drafted in accordance with the provisions of Articles 278 et seq. referring to 261 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies (the "Law") and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 November 2015 number 3166 (the "Merger Proposal");

3. To acknowledge that the Merger shall be effective from a bookkeeping point of view as of 31 December 2015;

4. To grant all powers to any of its manager and any director of the Company, and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 of the Luxembourg law on commercial companies, any and all filing and publicity requirement as well as all other steps required by the Luxembourg law on commercial companies.

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder represented as above stated, passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger without exception or reserve.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the terms of the Merger Proposal established in accordance with the provisions of Articles 278 et seq. referring to 261 et seq. of the Law and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 21 November 2015 number 3166.

The Sole Shareholder acknowledged that the relevant documents referred to in article 267 of the Law, i.e (i) the Merger Proposal and (ii) the interim accounts as per 30 September 2015 as well as the annual accounts and the management reports of the Company for the last three financial years were made available for inspection by the Sole Shareholder at the registered office of the Company at least one month before the date of the present resolutions.

The Sole Shareholder acknowledged that no new shares will be issued by the Sole Shareholder (as absorbing company) further to the Merger and no measures will need to be taken in connection with the transfer of share ownership.

The Sole Shareholder acknowledged that no benefits are granted to the Company's managers or to the Sole Shareholder's directors (as surviving company).

The Sole Shareholder acknowledged that there will be no change in the management of the Absorbing Company further to the Merger.

The Sole Shareholder acknowledged that all corporate documents, files and records of the Company shall be kept at the registered office of the absorbing company for so long as the Law prescribes.

The Sole Shareholder acknowledged that the mandates of the members of the board of managers of the Company will end on the effective date of the Merger.

The Sole Shareholder decided to grant full and complete discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandates until the effective date of the Merger.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledged that the transactions of the Company shall, from a bookkeeping point of view, be considered as being those of the Sole Shareholder (as absorbing company) as from 31 December 2015.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to grant all powers to any of its manager and any director of the Company, and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 of the Law, any and all filing and publicity requirement as well as all other steps required by the Law.

The present resolutions are adopted subject to the suspensive condition of the approval of the Merger Proposal and of the realisation of the present Merger by the absorbing company, in accordance with the conditions set out in the said merger proposal, on the date of the last general assembly of the companies participating to the Merger.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271(2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Plan.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Leonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

DI SA, une société anonyme ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 135830 (ci-après nommée l'«Associé Unique»), représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Frederick SCHIWEK et Monsieur Xavier BUCK, tous

deux demeurant professionnellement à Luxembourg, pouvant engager valablement la Société par leurs signatures conjointes.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a déclaré détenir toutes les parts sociales émises par i.biz S.a r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 150629 (ci-après appelée la «Société»), constituée suivant acte notarié du 30 décembre 2009 de Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») numéro 320 du 12 février 2010. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 8 septembre 2014, publié au Mémorial sous le numéro 3043, en date du 21 octobre 2014.

L'Associé Unique a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Approbation de la fusion nationale simplifiée par absorption de la Société par l'Associé Unique (en tant que société absorbante) (la "Fusion");

2. Approbation des termes du projet de fusion établi en conformité avec les articles 278 et seq. renvoyant aux articles 261 et seq. de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales (la "Loi") et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 novembre 2015 sous le numéro 3166 (le "Projet de Fusion");

3. Acceptation que la Fusion prendra effet au 31 décembre 2015 d'un point de vue comptable.

4. Délégation des pouvoirs à chaque gérant de l'Associé Unique, au gérant de la Société, et au notaire soussigné de procéder, conformément à l'article 273 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, à l'exigence de dépôt et publication ainsi que toute autre formalité requise par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

5. Divers.

La comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver la Fusion sans exception ni réserve.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver les termes du Projet de Fusion établi conformément à l'article 278 et seq. renvoyant aux articles 261 et seq. de la Loi et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 novembre 2015 numéro 3166.

L'Associé Unique a reconnu que les documents dont il est fait référence à l'article 267 de la Loi, i.e. (i) le Projet de Fusion, (ii) les comptes intermédiaires en date du 30 septembre 2015 ainsi que les comptes annuels et rapports de gestion de la Société pour les trois dernières années financières ont été mis à disposition pour inspection par l'Associé Unique au siège social de la Société au moins un mois avant la date des présentes résolutions.

L'Associé Unique a reconnu qu'aucune nouvelle part sociale ne sera émise par l'Associé Unique (en tant que société absorbante) à la suite de la Fusion et qu'aucune mesure ne sera nécessaire d'être adoptée concernant le transfert de propriété des parts sociales.

L'Associé Unique a reconnu qu'aucun privilège ne sera accordé au gérant de la Société ou aux administrateurs de l'Associé Unique (en tant que société absorbante).

L'Associé Unique a reconnu qu'il n'y aurait aucun changement dans la gestion au sein de la Société absorbante à la suite de la Fusion.

L'Associé Unique a reconnu que tout document, acte et registre de la Société sera conservé au siège social de la société absorbante pendant la durée prévue par la Loi.

L'Associé Unique a reconnu que les mandats du gérant de la Société prendra fin à la date à laquelle la fusion deviendra effective.

L'Associé Unique donne pleine et entière décharge au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date à laquelle la fusion deviendra effective.

Troisième résolution

L'Associé Unique a reconnu que les transactions de la Société seront à considérer d'un point de vue comptable comme celles de l'Associé Unique (en tant que société absorbante) avec effet au 31 décembre 2015.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de donner pouvoir à chacun de ses administrateurs ainsi qu'au gérant de la Société, ainsi qu'au notaire instrumentant afin de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273 de la Loi, aux formalités de publication et à toute autre formalité requise par la Loi.

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion par la société absorbante, aux conditions prévues par ledit projet de fusion, à la date de la dernière assemblée générale des sociétés participant à la fusion.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille neuf cents euros (EUR 1.900.-).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare en conformité avec l'article 271(2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous les actes et toutes les formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Schiwiek, Buck, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41456. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Référence de publication: 2015211035/158.

(150238391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

LSF9 Balta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 197.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 octobre 2015.

Référence de publication: 2015176036/10.

(150195260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Glenn Arrow Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.101.

In the year two thousand fifteen, on the fifteenth day of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held:

an extraordinary general meeting of Glenn Arrow Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.101 incorporated pursuant to a deed of the notary Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg) on 14 November 2008 (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 6 December 2008, number 2914, page 139844. The Articles have not yet been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

LDV Management III Glenn Arrow II S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.051 (the "Sole Shareholder"), represented by its general partner LDV Management III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.102 and the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500.-,

hereby represented by Mrs. Sofia DA CHAO-CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a power of attorney given on 11 December 2015.

The power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, being the sole shareholder of the Company, hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

First resolution

The Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the merger plan (the “Merger Plan”) in relation to the merger by absorption of the Company by Glenn Arrow II Properties S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.675 (the “Absorbing Company”), whereby the Absorbing Company will absorb the Company (the “Merger”).

The Sole Shareholder notes that the Merger Plan has been executed by the board of managers of the Company and the board of managers of the Absorbing Company on 31 July 2015 and has been published in the *Mémorial* dated 17 August 2015, number 2101, page 100821, in accordance with article 262 (1) of the Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Plan, as published, in all its provisions and in its entirety, without exception and reserve.

The Sole Shareholder further resolves to realise the Merger further to article 259 of the Law, by the transfer, following the dissolution without liquidation, of all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company.

The Sole Shareholder also resolves to approve the transfer of all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company to the Absorbing Company and the allotment and conditions of issue of new shares to the Sole Shareholder in accordance with the exchange ratio as published in the Merger Plan.

The shareholders' register of the Absorbing Company will be updated accordingly.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that, subject to the approval of the Merger by the Absorbing Company, the Company will be dissolved without liquidation, and will cease to exist pursuant to article 274 of the Law from the day of the present deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that, from an accounting perspective, the Merger is effective as of 30 June 2015, as provided for in the Merger Plan.

Fifth resolution

After careful review and analysis of the documents deposited at the registered office of the Company pursuant to article 267 of the Law, the Sole Shareholder resolves to grant discharge to the managers of the Company and to the independent auditor of the Company for the accomplishment of their mandates until the date of the present resolutions.

Declaration

In accordance with article 271 (2) of the Law, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and validity of the legal acts (including the Merger Plan) and formalities imposed on the Company in order to render the Merger effective.

Whereof the present deed is drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze décembre,

Par-devant Nous Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire de Glenn Arrow Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.101, constituée selon un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 14 novembre 2008 (la «Société») et dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés le 6 décembre 2008 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2914, page 139844. Les Statuts n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

A COMPARU:

LDV Management III Glenn Arrow II S.C.A., une société en commandite par actions de droit Luxembourgeoise, ayant son siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.051 (l'«Associé Unique»), représentée par son general partner LDV Management III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.102 et ayant un capital social de EUR 12.500,-,

ici représenté par Mrs. Sofia DA CHAO-CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration signée le 11 décembre 2015.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, associé unique de la Société, prend les résolutions suivantes en conformité avec les dispositions de l'article 200-2 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

Première résolution

L'Associé Unique déclare qu'il a entière connaissance du projet de fusion (le «Projet de Fusion») en relation avec la fusion par absorption de la Société par Glenn Arrow II Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.675 (la «Société Absorbante»), par lequel la Société absorbante absorbe la Société (la «Fusion»).

L'Associé Unique note que le Project de Fusion a été exécuté par le conseil de gérance de la Société et par le conseil de gérance de la Société Absorbante respective le 31 juillet 2015 et a été publié au Mémorial en date du 17 août 2015, numéro 2101, page 100821, conformément à l'article 262 (1) de la Loi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le Projet de Fusion, tel que publié, dans toutes ses dispositions et en son entièreté, sans exception ni réserve.

L'Associé Unique par la suite décide de réaliser la Fusion d'après l'article 259 de la Loi, par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante.

L'Associé Unique décide aussi d'approuver le transfert de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société à la Société Absorbante et l'attribution et les conditions de l'émission des nouvelles parts sociales à l'Associé Unique conformément au ratio d'échange tel que publié dans le Projet de Fusion.

Le registre des associés de la Société Absorbante sera mis à jour conformément.

Troisième résolution

L'Associé Unique reconnaît que, sous réserve d'approbation de la Fusion par la Société Absorbante, la Société sera dissoute sans liquidation, et cessera d'exister conformément à l'article 274 de la Loi à partir de la date du présent acte.

Quatrième résolution

L'Associé Unique reconnaît que, d'un point de vue comptable, la Fusion est effective à partir du 30 juin 2015, tel que prévu dans le Projet de Fusion.

Cinquième résolution

Après un examen approfondi et une analyse des documents déposés au siège social de la Société conformément à l'article 267 de la Loi, l'Associé Unique décide d'octroyer la décharge aux gérants de la Société, ainsi qu'au réviseur d'entreprises de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour des présentes résolutions.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et pouvoir attester de l'existence et de la validité des actes juridiques (y compris du Projet de Fusion) et des formalités imposés à la Société afin de rendre la Fusion effective.

Dont acte, fait et passé à Pétange, le jour mentionné en haut de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des personnes comparantes, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi dans toute la mesure permise par la loi applicable.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, qui est connu par le notaire par ses nom de famille, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30045. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015211390/141.

(150236919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Glenn Arrow II Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 23.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.675.

In the year two thousand fifteen, on the fifteenth day of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of Glenn Arrow II Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.675 incorporated pursuant to a deed of the notary Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg) on 1st October 2009 (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on 3 November 2009, number 2144, page 102904. The Articles have not yet been amended since its incorporation.

THERE APPEARED

LDV Management III Glenn Arrow II S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.051 (the "Sole Shareholder"), represented by its general partner LDV Management III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.102 and the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500.-,

hereby represented by Mrs. Sofia DA CHAO-CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a power of attorney given on 11 December 2015.

The power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, being the sole shareholder of the Company, hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

First resolution

The Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the merger plan (the "Merger Plan") in relation to the merger of the Company with Glenn Arrow Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.101 (the "Absorbed Company"), whereby the Company will absorb the Absorbed Company (the "Merger").

The Sole Shareholder notes that the Merger Plan has been executed by the board of managers of the Company and the board of managers of the Absorbed Company on 31 July 2015 and has been published in the Mémorial dated 17 August 2015, number 2101, page 100821, in accordance with article 262 (1) of the Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Plan, as published, in all its provisions and in its entirety, without exception and reserve.

The Sole Shareholder further resolves to realise the Merger further to article 259 of the Law, by the transfer, following the dissolution without liquidation, of all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

The Sole Shareholder also resolves to approve the transfer of all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company and the allotment and conditions of issue of new shares in accordance with the exchange ratio as published in the Merger Plan.

The inscription of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company will occur on the day of the present deed.

Third resolution

As a result of the Merger, the Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eleven thousand pounds sterling (GBP 11,000.-) through the issuance of additional two hundred and twenty (220) shares with a nominal value of fifty pounds sterling (GBP 50.-) each, to be subscribed by the Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Absorbed Company, inconsideration for the transfer of all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

Subscription and Liberation

The Sole Shareholder, in its capacity of sole shareholder of the Absorbed Company, declares to subscribe for two hundred and twenty (220) shares with a nominal value of fifty pounds sterling (GBP 50.-) each, as a result of the Merger.

Fourth resolution

Further to the Merger and the dissolution of the Absorbed Company, the Sole Shareholder resolves to cancel the shares of the Absorbed Company, cancel the shareholders registers of the Absorbed Company and update of the shareholders' register of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles accordingly, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-three thousand pounds sterling (GBP 23,000.-) represented by four hundred and sixty (460) shares with a par value of fifty pounds sterling (GBP 50.-) each."

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that, from an accounting perspective, the Merger is effective as of 30 June 2015, as provided for in the Merger Plan.

Declaration

In accordance with article 271 (2) of the Law, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and validity of the legal acts (including the Merger Plan) and formalities imposed on the Company in order to render the Merger effective.

Whereof the present deed is drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinze décembre,

Par-devant Nous Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de Glenn Arrow II Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.675, constituée selon un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 1^{er} octobre 2009 (la "Société") et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés le 3 novembre 2009 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2144, page 102904. Les Statuts n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

A COMPARU

LDV Management III Glenn Arrow II S.C.A., une société en commandite par actions de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.051 (l'«Associé Unique»), représentée par son general partner LDV Management III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.102 et ayant un capital social de EUR 12.500,-,

ici représenté par Mrs. Sofia DA CHAO-CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration signée le 11 décembre 2015.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, associé unique de la Société, prend les résolutions suivantes en conformité avec les dispositions de l'article 200-2 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi").

Première résolution

L'Associé Unique déclare qu'il a entière connaissance du projet de fusion (le "Projet de Fusion") en relation avec la fusion de la Société avec Glenn Arrow Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.101 (la "Société Absorbée"), par lequel la Société absorbe la Société Absorbée (la "Fusion").

L'Associé Unique note que le Projet de Fusion a été exécuté par le conseil de gérance de la Société et par le conseil de gérance de la Société Absorbée respective le 31 juillet 2015 et a été publié au Mémorial en date du 17 août 2015, numéro 2101, page 100821, conformément à l'article 262 (1) de la Loi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le Projet de Fusion, tel que publié, dans toutes ses dispositions et en son entièreté, sans exception ni réserve.

L'Associé Unique par la suite décide de réaliser la Fusion d'après l'article 259 de la Loi, par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

L'Associé Unique décide aussi d'approuver le transfert de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société et l'attribution et les conditions de l'émission des nouvelles parts sociales conformément au ratio d'échange tel que publié dans le Projet de Fusion.

L'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société se produira le jour du présent acte.

Troisième résolution

En tant que résultat de la Fusion, l'Associé Unique décide d'augmenter la capital social de la Société par un montant de onze mille livres sterling (GBP 11.000,-), par l'émission de deux cent vingt (220) parts sociales additionnelles ayant une valeur nominale de cinquante livres sterling (GBP 50,-) chacune, étant souscrites par l'Associé Unique, agissant en sa qualité d'Associé Unique de la Société Absorbée, en considération du transfert de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée à la Société.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, en sa capacité d'Associé Unique de la Société Absorbée, décide de souscrire aux deux cent vingt (220) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante livres sterling (GBP 50,-) chacune comme résultat de la Fusion.

Quatrième résolution

Suite à la Fusion et à la dissolution de la Société Absorbée, l'Associé Unique décide d'annuler les parts sociales de la Société Absorbée, d'annuler le registre des associé de la Société Absorbée et de mettre à jour le registre des associés de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts, de telle sorte qu'il sera désormais lu comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois mille livres sterling (GBP 23.000,-) représenté par quatre cent soixante (460) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante livres sterling (GBP 50,-) chacune."

Sixième résolution

L'Associé Unique reconnaît que, d'un point de vue comptable, la Fusion est effective à partir du 30 juin 2015, tel que prévu dans le Projet de Fusion.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et pouvoir attester de l'existence et de la validité des actes juridiques (y compris du Projet de Fusion) et des formalités imposés à la Société afin de rendre la Fusion effective.

Dont acte, fait et passé à Pétange, le jour mentionné en haut de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des personnes comparantes, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi dans toute la mesure permise par la loi applicable.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, qui est connu par le notaire par son nom de famille, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015211389/163.

(150236923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2015.

HBR CE REIF Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 625.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 198.949.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2015.

Référence de publication: 2015175896/10.

(150195479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Allegro Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.148.

In the year two thousand fifteen, on the eleventh day of the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Manuel HAUSER, company manager, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "ALLEGRO GROUP S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 20, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 30 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 572, on 7 March 2008 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 136.148 and the Articles of Incorporation of which have never been amended,

duly represented by Mr Christian LENNIG, Rechtsanwalt, with professional address at 10, boulevard G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him on 07 December 2015.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

WHEREAS, according to article 13.1 of the Company's articles of incorporation (the "Articles"), as long as the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Luxembourg law of 10 August 1915 regarding commercial companies as amended (the "1915 Law") to the general meeting of shareholders and in such case the decisions of the single shareholder may be taken in writing on the text of the resolutions to be adopted under the terms and conditions as foreseen in the 1915 Law;

1) The agenda is the following:

Agenda:

1. Change of the registered office of the Company;
2. Consequent amendment of article 2 of the Articles.

The Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 20, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut, Grand Duchy of Luxembourg, to 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of the date of these resolutions.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 2 of the Articles which shall now read as follows:

Art. 2. “The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg-City by decision of the Sole Manager, respectively by a resolution of the Board of Managers.”

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, said proxy holder appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Manuel Hauser, gérant de société, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société (l'«Associé Unique») de la société «ALLEGRO Group S.à r.l.» (la «Société») une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 20, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 janvier 2008, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations a été faite le 07 mars 2008, sous le numéro 572, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de à Luxembourg, sous la section B et numéro 136.148,

ici représenté par Monsieur Christian LENNIG, Rechtsanwalt, avec adresse professionnelle au 10, boulevard G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir sous seing privé délivré le 07 décembre 2015.

Ledit pouvoir signé ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire, restera annexé au présent acte et sera également enregistré avec les autorités d'enregistrement.

Considérant que, selon l'article 13.1 des statuts de la société (les «Statuts»), aussi longtemps que la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifié (la «Loi de 1915») à l'assemblée générale des associés, et dans tel cas, les décisions de l'associé unique peuvent être prises par écrit sur le texte des résolutions pour être adoptées selon les termes de la Loi de 1915;

I) L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de siège de la Société;
2. Modification afférente de l'article 2 des Statuts.

L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège de la Société du 20, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut, Grand-Duché de Luxembourg au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de des présentes résolutions.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 2 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du Gérant Unique, respectivement par une résolution du Conseil de Gérance, selon le cas.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. LENNIG, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29885. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015206143/92.

(150233382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

La Vieillotte, Société Civile.

Siège social: L-7416 Brouch, 1, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg E 2.577.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1291 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015176013/9.

(150195287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Allegro Beau Mont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 189.488.

In the year two thousand fifteen, on the eleventh day of the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“ALLEGRO GROUP S.à r.l.”, a private limited company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 136.148,

acting in its capacity as sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “ALLEGRO BEAU MONT S.à r.l.” (the “Company”), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 20, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed, on 4 August 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2845, on 09 October 2014 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 189 488. The Company's articles of incorporation (the “Articles”) have been amended for the last time by notarial deed enacted by the undersigned notary, on 17 July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2745, on 6 October 2015,

duly represented by Mr Christian LENNIG, Rechtsanwalt, with professional address at 10, boulevard G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to him on 07 December 2015.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

WHEREAS, according to article 13.1 of the Company's articles of incorporation (the “Articles”), as long as the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by the Luxembourg law of 10 August 1915 regarding commercial companies as amended (the “1915 Law”) to the general meeting of shareholders and in such case the decisions of the single shareholder may be taken in writing on the text of the resolutions to be adopted under the terms and conditions as foreseen in the 1915 Law;

1) The agenda is the following:

Agenda:

1. Change of the registered office of the Company;
2. Consequent amendment of article 2 of the Articles.

The Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 20, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut, Grand Duchy of Luxembourg, to 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of the date of these resolutions.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 2 of the Articles which shall now read as follows:

Art. 2. “The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg-City by decision of the Sole Manager, respectively by a resolution of the Board of Managers.”

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, said proxy holder appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«ALLEGRO GROUP S.à r.l.», une société privée à responsabilité limitée constituée et organisée suivant la législation du Grand-Duché de Luxembourg, étant enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.148, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société (l'«Associé Unique») de la société «ALLEGRO BEAU MONT S.à r.l.», (la «Société») une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 20, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte en date du 4 août 2014, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations a été faite le 09 octobre 2014, sous le numéro 2845 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de à Luxembourg, sous la section B et numéro 189 488. Les statuts de la société (les «Statuts») ont été amendés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 2015, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2745, le 6 octobre 2015,

ici représenté par Monsieur Christian LENNIG, Rechtsanwalt, avec adresse professionnelle au 10, boulevard G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir sous seing privé délivré le 07 décembre 2015,

Ledit pouvoir signé ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire, restera annexé au présent acte et sera également enregistré avec les autorités d'enregistrement.

Considérant que, selon l'article 13.1 des statuts de la société (les «Statuts»), aussi longtemps que la société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée (la «Loi de 1915») à l'assemblée générale des associés, et dans tel cas, les décisions de l'associé unique peuvent être prises par écrit sur le texte des résolutions pour être adoptées selon les termes de la Loi de 1915;

I) L'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de siège de la Société;
2. Modification afférente de l'article 2 des Statuts.

L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège de la Société du 20, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut, Grand-Duché de Luxembourg au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de des présentes résolutions.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 2 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du Gérant Unique, respectivement par une résolution du Conseil de Gérance, selon le cas.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. LENNIG, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29884. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015206142/99.

(150233356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Gabarit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.686.

L'an deux mil quinze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée,

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme «GABARIT S.A.», ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 165686 (la «Société»), constituée le 21 décembre 2011 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 337 du 8 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés le 30 décembre 2011, par Maître Joseph ELVINGER, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 438 le 18 février 2012.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Fons Mangen, demeurant à Ettelbruck.

Le Président nomme comme secrétaire Monsieur Dominique MAQUA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique MAQUA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 124.458.557,75 pour le ramener de EUR 165.944.742,75 à EUR 41.486.185 sans annulation d'actions mais par réduction du pair comptable de toutes les 16.594.474 actions existantes et remboursement aux actionnaires, le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la Société à ses activités futures.

2. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 41.486.185 (quarante et un millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-cinq Euros), divisé en 16.594.474 (seize millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-quatorze) actions sans désignation de valeur nominale (ci-après, collectivement avec les actions à créer le cas échéant, les «Actions»).

3. Suppression du capital autorisé échu et modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Modifications du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions sous les conditions prévues par la loi. En particulier, en cas de survenance par rapport à un actionnaire d'un événement exceptionnel d'importance majeure, et de demande raison-

nable de cet actionnaire de trouver une liquidité pour ses Actions afin de lui permettre de faire face à cet événement, ce qui sera apprécié discrétionnairement par le conseil d'administration, ce dernier se réunira afin de décider de l'éventuel rachat de ces Actions par la Société, si elle dispose des moyens financiers suffisants ou, le cas échéant, de tenter de trouver, en développant les meilleurs efforts, une autre solution satisfaisant l'actionnaire concerné par un tel événement.»

4. Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont et resteront nominatives.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 16.594.474 (seize millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-quatorze) actions, toutes émises sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Dans le but d'adapter les moyens financiers de la Société à ses activités futures, l'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 124.458.557,75 (cent vingt-quatre millions quatre cent cinquante-huit mille cinq cent cinquante-sept Euros soixante-quinze Cents) pour le ramener de son montant de EUR 165.944.742,75 (cent soixante-cinq millions neuf cent quarante-quatre mille sept cent quarante-deux Euros soixante-quinze Cents) à EUR 41.486.185 (quarante et un millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-cinq Euros) sans annulation d'actions, moyennant réduction du pair comptable de toutes les 16.594.474 (seize millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-quatorze) actions existantes et remboursement de la somme de EUR 124.458.557,75 (cent vingt-quatre millions quatre cent cinquante-huit mille cinq cent cinquante-sept Euros soixante-quinze Cents) aux actionnaires existants, conformément à l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

La réduction de capital est réalisée sur base d'une situation comptable intermédiaire récente arrêtée au 15 décembre 2015, dont une copie restera ci-annexée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 41.486.185 (quarante et un millions quatre cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-cinq Euros), divisé en 16.594.474 (seize millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-quatorze) actions sans désignation de valeur nominale (ci-après, collectivement avec les actions à créer le cas échéant, les «Actions»).»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer toute mention au capital autorisé lequel est échu et de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Modifications du capital social.**

6.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions sous les conditions prévues par la loi. En particulier, en cas de survenance par rapport à un actionnaire d'un événement exceptionnel d'importance majeure, et de demande raisonnable de cet actionnaire de trouver une liquidité pour ses Actions afin de lui permettre de faire face à cet événement, ce qui sera apprécié discrétionnairement par le conseil d'administration, ce dernier se réunira afin de décider de l'éventuel rachat de ces Actions par la Société, si elle dispose des moyens financiers suffisants ou, le cas échéant, de tenter de trouver, en développant les meilleurs efforts, une autre solution satisfaisant l'actionnaire concerné par un tel événement.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont et resteront nominatives.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

167067

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.600 (deux mille six cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. MANGEN, D. MAQUA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40710. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015210323/107.

(150236358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Colday S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.365.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of October,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Colday S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.365 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 28 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 84 of 11 January 2008. The articles of association of the Company have not been amended since that time.

The meeting is presided by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Barbara Schmitt, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman states that the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares owned by each of them have been mentioned on an attendance list (the "Attendance List") signed by the shareholders present and by the proxy-holders of those represented; this Attendance List, drawn up by the members of the bureau, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau, will remain attached to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain attached to this deed, after having been initialled *ne varietur* by the proxy-holders of the represented shareholders.

The Chairperson further declares and requests the undersigned notary to state:

I. that the sole manager of the Company has drawn up a division proposal (the "Division Proposal") in relation to the contemplated division of the Company by the incorporation of three (3) new companies (the "New Companies" and each a "New Company"), whereby the Company shall transfer, following its dissolution without liquidation, all of its assets and liabilities to the New Companies, in accordance with the provision of Article 307 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") (the "Division");

II. that the Division Proposal has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 September 2015, number 2492, page 119593;

III. that in exchange for the transfer to the New Companies of all the assets and liabilities of the Company, each New Company shall issue shares to the existing shareholders of the Company in proportion to their respective current shareholding in the Company so that the provisions of Article 293, 294 and 295 (1) c), d) and e) of the Law do not apply to the Division;

IV. that the documents required by Article 295 (1) a) and b) of the Law have been made available at the registered office of the Company at least one month before the date of the present Meeting;

V. that the Division Proposal including the draft articles of association of the New Companies has been approved by the general meeting of shareholders of the Company on 30 July 2015 in accordance with the provisions of Article 307 (3) of the Law;

VI. that the Division has been approved by the holders of tracking preferred equity certificates issued by the Company in accordance with Article 291 (1) of the Law and as a result, Article 297 of the Law does not apply to them as provided by Article 298 of the Law;

VII. that the shareholders of the Company waived the prior convening notice to the Meeting and declared having been fully informed of the agenda of the Meeting sufficiently in advance;

VIII. that it appears from the Attendance List that the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented at this Meeting, by virtue of proxies, which is consequently regularly constituted and may validly deliberate and resolve on its agenda known by the shareholders;

IX. that the agenda of the present Meeting is as follows:

1. Approval of, and decision to proceed to, the division of the Company by the incorporation of three (3) new companies under the corporate form of private limited liability companies (sociétés à responsabilité limitée) and under the corporate denomination of respectively Colday A S.à r.l., Colday C S.à r.l. and Colday E S.à r.l (the “New Companies” - the “Division”), in accordance with the provisions of Article 307 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) and the terms of the division proposal drawn up by the sole manager of the Company and approved by the shareholders (the “Division Proposal”);

2. Approval of the contribution to the New Companies of all the assets and liabilities of the Company in the proportions set forth in the Division Proposal;

3. Acknowledgement of the effectiveness of the Division in conformity with Article 301 of the Law, without prejudice to the provisions of Article 302 of the Law in relation to the effects of the Division vis-à-vis third parties;

4. Decision to grant discharge to the sole manager of the Company for the performance of its duties during its mandate;

5. Approval of the incorporation of the New Companies, adoption of their articles of association and allocation of the shares between the shareholders, all in accordance with the Division Proposal;

6. Appointment of Colony Luxembourg S.à r.l. as sole manager of each of the New Companies for an undetermined period and decision to establish the registered office of each of the New Companies at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; and

7. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to approve and proceed to the Division with dissolution but without liquidation of the Company by transfer of its the assets and liabilities the New Companies, in accordance with the provisions of Article 307 of the Law and the terms of the Division Proposal.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to approve the contribution to the New Companies of all the assets and liabilities of the Company in the proportions set forth in the Division Proposal.

Third resolution

The Meeting ACKNOWLEDGES the effectiveness of the Division in conformity with Article 301 of the Law, without prejudice to the provisions of Article 302 of the Law according to which the Division shall be effective towards third parties as from the date of publication of this Meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to grant discharge to the sole manager of the Company for the performance of its duties during its mandate.

Fifth resolution

The Meeting RESOLVES to approve the incorporation of Colday A S.à r.l., with the following articles of association:

1. Name. These are the articles of association (the “Articles”) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose name is "Colday A S.à r.l." (hereafter the “Company”).

2. Corporate object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its

subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting.

The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

5. Share capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the manager(s) subject to the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act") and these Articles.

6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these Articles.

7. Profit sharing. Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act apply to the Company.

10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to these Articles shall apply in accordance with article 15 of these Articles.

11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The board of managers shall appoint a chairman from among its members. The chairman will chair all meetings of the board of managers. In his/her absence, the other members of the board of managers may appoint a chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers or the chairman pro tempore, as the case may be. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The shareholder(s) of the Company shall be convened by written notice, including the agenda of the meeting, to all general meetings of the shareholder(s). Written meeting notices shall be sent by registered mail to all the shareholders at least eight days in advance of the general meetings of the shareholder(s).

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meetings of the shareholder(s), and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the general meeting of the shareholder(s), the general meeting of the shareholder(s) may be held without prior notice.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16. Financial year. The Company's financial year starts on 1st of January and ends on 31st of December of each year, provided that, as a transitional provision, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31st December 2015.

17. Financial statements. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholder(s).

18. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article.

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

20. Statutory auditor - external auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles

The Meeting RESOLVES to approve the incorporation of Colday C S.à r.l., with the following articles of association:

1. Name. These are the articles of association (the "Articles") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose name is "Colday C S.à r.l." (hereafter the "Company").

2. Corporate object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting.

The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

5. Share capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the manager(s) subject to the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act") and these Articles.

6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these Articles.

7. Profit sharing. Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act apply to the Company.

10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to these Articles shall apply in accordance with article 15 of these Articles.

11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The board of managers shall appoint a chairman from among its members. The chairman will chair all meetings of the board of managers. In his/her absence, the other members of the board of managers may appoint a chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers or the chairman pro tempore, as the case may be. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The shareholder(s) of the Company shall be convened by written notice, including the agenda of the meeting, to all general meetings of the shareholder(s). Written meeting notices shall be sent by registered mail to all the shareholders at least eight days in advance of the general meetings of the shareholder(s)-

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meetings of the shareholder(s), and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the general meeting of the shareholder(s), the general meeting of the shareholder(s) may be held without prior notice.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16. Financial year. The Company's financial year starts on 1st of January and ends on 31st of December of each year, provided that, as a transitional provision, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31st December 2015.

17. Financial statements. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholder(s).

18. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article.

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

20. Statutory auditor - external auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles

The Meeting RESOLVES to approve the incorporation of Colday E S.à r.l., with the following articles of association:

1. Name. These are the articles of association (the "Articles") of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose name is "Colday E S.à r.l." (hereafter the "Company").

2. Corporate object. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting.

The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

5. Share capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the manager(s) subject to the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act") and these Articles.

6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these Articles.

7. Profit sharing. Each share entitles to dividend distributions in direct proportion to the number of shares in existence.

8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act apply to the Company.

10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to these Articles shall apply in accordance with article 15 of these Articles.

11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The board of managers shall appoint a chairman from among its members. The chairman will chair all meetings of the board of managers. In his/her absence, the other members of the board of managers may appoint a chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers or the chairman pro tempore, as the case may be. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The shareholder(s) of the Company shall be convened by written notice, including the agenda of the meeting, to all general meetings of the shareholder(s). Written meeting notices shall be sent by registered mail to all the shareholders at least eight days in advance of the general meetings of the shareholder(s)-

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meetings of the shareholder(s), and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the general meeting of the shareholder(s), the general meeting of the shareholder(s) may be held without prior notice.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16. Financial year. The Company's financial year starts on 1st of January and ends on 31st of December of each year, provided that, as a transitional provision, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31st December 2015.

17. Financial statements. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the general meeting of the shareholder(s).

18. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with this article.

The shareholder(s) or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium.

19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

20. Statutory auditor - external auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles

In accordance with the terms of the Division Proposal, the Meeting APPROVES that the shares issued by the New Companies in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Company are allocated as follows:

New Companies	C-VIII Day Investor, L.L.C	Cz2 Day S.à r.l.	TOTAL
Colday A S.à r.l.	6,875	5,625	12,500
Colday C S.à r.l.	6,875	5,625	12,500
Colday E S.à r.l.	6,875	5,625	12,500

The Meeting ACKNOWLEDGES that in accordance with the terms of the Division Proposal, the shares issued by the New Companies shall be registered in the respective share register of each New Company and shall participate in the profits of the respective New Company as of the date of this Meeting.

Sixth resolution

The Meeting RESOLVES that:

- each of the New Companies shall be managed for an undetermined period by Colony Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.540, which is hereby appointed as sole manager; and

- the registered office of each of the New Companies shall be established at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Statement of the notary

The undersigned notary attests, in conformity with the provisions of Article 300 (2) of the Law, the existence and the validity of the deeds and acts performed in connection with the Division and that all formalities with respect to the Division Proposal, the Division and the incorporation of the New Companies have duly been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately cinq mille euros (EUR 5,000.-)

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the members of the bureau of the Meeting, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand Duché de Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de Colday S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 134.365 (la «Société»), constituée par acte de Me Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 28 novembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 84 du 11 janvier 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Assemblée est présidée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Barbara Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président déclare que les associés présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales détenu par chacun d'entre eux a été mentionné sur une liste de présence (la «Liste de Présence») signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés; cette Liste de Présence, établie par les membres du bureau, après avoir été signée ne varietur, par les membres du bureau, restera annexée au présent acte. Les procurations des associés représentés resteront également annexées au présent acte, après avoir été paraphées par les mandataires des associés représentés.

Le Président expose ensuite et prie le soussigné notaire d'acter:

I. que le gérant unique de la Société a proposé un projet de scission (le «Projet de Scission») par voie de constitution de trois (3) nouvelles sociétés (les «Nouvelles Sociétés» et chacune la «Nouvelle Société»), aux termes de laquelle la Société, à la suite de sa dissolution sans liquidation, procédera au transfert de l'intégralité de ses éléments d'actif et de passif aux Nouvelles Sociétés, conformément aux dispositions de l'article 307 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») (la «Scission»);

II. que le Projet de Scission a été publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et des Associations du 15 septembre 2015, numéro 2492, page 119593;

III. qu'en échange du transfert aux Nouvelles Sociétés de l'intégralité des éléments d'actif et de passif de la Société, chaque Nouvelle Société devra émettre des parts sociales aux associés actuels de la Société en proportion de leur participation respectueuse actuelle dans la Société de manière à ce que les dispositions des Articles 293, 294 et 295 (1) c), d) et e) de la Loi ne s'appliquent pas à la Scission;

IV. que les documents requis par l'Article 295 (1) a) et b) de la Loi ont été mis à disposition au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée;

V. que le Projet de Scission incluant les projets de statuts des Nouvelles Sociétés a été approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société du 30 juillet 2015 en accord avec les dispositions de l'article 307 (3) de la Loi;

VI. que la Scission a été approuvée par les détenteurs de titres de participation traquant (tracking preferred equity certificates) émis par la Société conformément à l'Article 298 de la Loi;

VII. que les associés de la Société ont renoncé à leur droit de convocation préalable à l'Assemblée et déclarent avoir été pleinement informés de l'agenda de l'Assemblée suffisamment en avance;

VIII. qu'il ressort de la Liste de Présence que les parts sociales représentant le capital social complet de la Société sont pleinement représentées à cette Assemblée, en vertu de procurations, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'agenda connu par les associés;

IX. Que l'agenda de la présente Assemblée est le suivant:

1. Approbation et décision de réaliser la scission de la Société par la constitution de trois (3) nouvelles sociétés sous la forme sociale de sociétés à responsabilité limitée et sous les dénominations sociales respectives de Colday A S.à r.l., Colday C S.à r.l. et Colday E S.à r.l. (les «Nouvelles Sociétés» - la «Scission»), en accord avec les dispositions de l'article 307 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et les termes du projet de scission proposé par le gérant unique de la Société et approuvé par les associés (le «Projet de Scission»);

2. Approbation de l'apport des éléments d'actif et de passif de la Société aux Nouvelles Sociétés dans les proportions énoncées dans le Projet de Scission;

3. Reconnaissance de l'effectivité de la Scission en conformité avec l'Article 301 de la Loi, sans préjudice des dispositions de l'Article 302 de la Loi en relation avec les effets de la Scission vis-à-vis des tiers;

4. Décharge à accorder au gérant unique de la Société pour l'accomplissement de ses fonctions durant son mandat;

5. Approbation de la constitution des Nouvelles Sociétés, adoption de leurs statuts et allocation des parts sociales entre les associés, tout cela en conformité avec le Projet de Scission;

6. Nomination de Colony Luxembourg S.à r.l. en qualité de gérant unique de chacune des Nouvelles Sociétés pour une période indéterminée et décision d'établir le siège social de chacune des Nouvelles Sociétés au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; et

7. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris, unanimement, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'approuver et de procéder à la Scission avec dissolution mais sans liquidation de la Société par le transfert de ses éléments d'actif et de passif aux Nouvelles Sociétés, en accord avec les dispositions de l'Article 307 de la Loi et des termes du Projet de Scission.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE d'approuver l'apport de tous les éléments d'actif et de passif de la Société aux Nouvelles Sociétés tel que prévu dans le Projet de Scission.

Troisième résolution

L'Assemblée RECONNAIT l'effectivité de la Scission en conformité avec l'Article 301 de la Loi, sans préjudice des dispositions de l'Article 302 de la Loi selon lesquelles la Scission prendra effet à l'égard des tiers à partir de la date de publication de la présente Assemblée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accorder sa décharge au gérant unique de la Société pour l'accomplissement des ses fonctions durant son mandat.

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE d'approuver la constitution de Colday A S.à r.l., avec les statuts suivants:

1. Nom. Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de «Colday A S.à r.l.» (ci-après la «Société»).

2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention, le développement la gestion et la cession d'un portefeuille d'actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

3. La durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et des présents Statuts.

6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents Statuts.

7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.

8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le conseil de gérance désignera un président parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance de la Société. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent nommer un président pro tempore qui présidera la réunion du conseil de gérance, pour laquelle il/elle aura été désigné, par une simple majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, le président ou selon le cas, le président pro tempore, aura une voix prépondérante.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

L'associé unique ou les associés seront convoqués par écrit à toutes les assemblées générales de l'associé unique ou des associés. La convocation devra comporter l'ordre du jour de l'assemblée générale et doit être envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, alors l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés peut se tenir sans convocation préalable.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

17. Comptes annuels. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

18. Distribution des bénéfiques, réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article.

L'associé ou les associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

L'Assemblée DECIDE d'approuver la constitution de Colday C S.à r.l., avec les statuts suivants:

1. Nom. Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de «Colday C S.à r.l.» (ci-après la «Société»).

2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention, le développement la gestion et la cession d'un portefeuille d'actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique.

Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

3. La durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et des présents Statuts.

6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents Statuts.

7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.

8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le conseil de gérance désignera un président parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance de la Société. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent nommer un président pro tempore qui présidera la réunion du conseil de gérance, pour laquelle il/elle aura été désigné, par une simple majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, le président ou selon le cas, le président pro tempore, aura une voix prépondérante.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les

décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

L'associé unique ou les associés seront convoqués par écrit à toutes les assemblées générales de l'associé unique ou des associés. La convocation devra comporter l'ordre du jour de l'assemblée générale et doit être envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, alors l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés peut se tenir sans convocation préalable.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

17. Comptes annuels. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

18. Distribution des bénéfices, réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article.

L'associé ou les associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises

doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

L'Assemblée DECIDE d'approuver la constitution de Colday E S.à r.l., avec les statuts suivants:

1. Nom. Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de «Colday E S.à r.l.» (ci-après la «Société»).

2. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts (de quelque forme que ce soit) dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres de capital, actions/parts sociales, obligations, créances, billets et autres valeurs, instruments de dettes ou instruments financiers de toutes sortes et (iii) la détention, le développement la gestion et la cession d'un portefeuille d'actifs (composé outre des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds (avec ou sans garantie), y compris notamment, ceux résultant de tous emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

3. La durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance. La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

La Société peut créer un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et des présents Statuts.

6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents Statuts.

7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit aux distributions de dividende proportionnellement au nombre des parts existantes.

8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le conseil de gérance désignera un président parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance de la Société. En son absence, les autres membres du conseil de gérance peuvent nommer un président pro tempore qui présidera la réunion du conseil de gérance, pour laquelle il/elle aura été désigné, par une simple majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, le président ou selon le cas, le président pro tempore, aura une voix prépondérante.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

L'associé unique ou les associés seront convoqués par écrit à toutes les assemblées générales de l'associé unique ou des associés. La convocation devra comporter l'ordre du jour de l'assemblée générale et doit être envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, alors l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés peut se tenir sans convocation préalable.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

17. Comptes annuels. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera les comptes annuels de la Société qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'associé unique ou des associés.

18. Distribution des bénéfices, réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à cet article.

L'associé ou les associés ainsi que le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourront, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission.

19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En vertu de la liquidation de la Société, l'excédent d'actif de la Société disponible pour distribution entre les associés doit être distribué aux associés, par voie de versements anticipés ou après le paiement (ou provisions, selon le cas) du passif de la Société.

20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

En accord avec les termes du Projet de Scission, l'Assemblée DECIDE que les parts sociales émises par les Nouvelles Sociétés en échange de l'apport de tous les éléments d'actif et de passif de la Société seront réparties comme suivant:

Nouvelles Sociétés	C-VIII Day Investor, L.L.C	Cz2 Day S.à r.l.	TOTAL
Colday A S.à r.l.	6.875	5.625	12.500
Colday C S.à r.l.	6.875	5.625	12.500
Colday E S.à r.l.	6.875	5.625	12.500

L'Assemblée RECONNAIT qu'en accord avec les termes du Projet de Scission, les parts sociales émises par les Nouvelles Sociétés devront être enregistrées sur les registres d'associés respectifs de chaque Nouvelle Société et devront participer aux profits de la Nouvelle société respective à compter de la date de cette Assemblée.

Sixième résolution

L'Assemblée DECIDE que:

- Chacune des Nouvelles Sociétés devra être gérée pour une période indéterminée par Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 88.540, qui est donc désignée comme gérant unique; et

- Le siège social de chacune des Nouvelles Sociétés devra être établi au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Déclaration notariale

Le soussigné notaire atteste, en conformité avec les dispositions de l'Article 300 (2) de la Loi, l'existence et la validité des actes et faits réalisés en relation avec la Scission et que toutes les formalités concernant le Projet de Scission, la Scission et la constitution des Nouvelles Sociétés ont été dûment satisfaites.

Dépenses

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, en date des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les membres de l'Assemblée l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu aux membres de l'Assemblée, connus du notaire par leur nom, prénom, statut civil et résidence, ils ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, B. SCHMITT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 16 octobre 2015. Relation: DAC/2015/17347. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 28 octobre 2015.

Référence de publication: 2015175672/1184.

(150195071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Safralux sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 47, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 151.634.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 novembre 2015.

Pour SAFRALUX S.à r.l.

COFA S.à r.l.

18, rue de la Gare

L-7535 Mersch

Signature

Référence de publication: 2015179357/15.

(150199409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.